



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Paris, le **28 NOV. 2024**



Le Président

à

**Mesdames et Messieurs
les vice-président (e) s
et personnes qualifiées**

Objet : Bureau du vendredi 6 décembre 2024

CONVOCATION

Chère collègue, Cher collègue,

Dans le prolongement de ma lettre n°138469 du 30 octobre 2023, et afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour, je vous confirme que la prochaine réunion du Bureau aura lieu :

le vendredi 6 décembre 2024 à 8 heures 45

au 79, Boulevard Saint-Germain - 75006 PARIS

☎ 01 53 45 42 61 – Courriel : instances@sedif.com

IMPORTANT

Je me permets de vous signaler l'importance de votre présence, pour que le quorum permettant au Bureau de délibérer valablement soit atteint.

En cas d'empêchement de votre part, je vous invite à donner pouvoir écrit à un autre vice-président de votre choix.

Tout pouvoir adressé par télécopie doit être confirmé par l'envoi de l'original dans les meilleurs délais au secrétariat du SEDIF.

Je vous prie d'agréer, chère collègue, cher collègue, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

André SANTINI

Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



**ORDRE DU JOUR
DU BUREAU DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2024**



Désignation du secrétaire de séance

AFFAIRES A DELIBERER :

Affaire n°1 – PROGRAMMES

STATIONS DE RELEVEMENT ET RESERVOIRS

Refonte du site de Mériel Bellevue (opération n°2016 100) - programme modificatif

Rénovation du site de Clamart La Plaine – réservoir de 2^{ème} élévation (opération n°2018100)

Affaire n°2 – MARCHÉ

RESEAU

Avenants n°1 aux accords-cadres 2023/066 et 2023/07 ayant pour objet des travaux de sectorisation du réseau sur le territoire du SEDIF Lot n°1 "Secteur Seine" et lot n°2 "Secteur Marne" - Transformation du groupement conjoint titulaire en groupement solidaire

Affaire n°3 – CONVENTIONS AVEC LES TIERS

AFFAIRE FONCIERE

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France au titre des prises d'eau du SEDIF

DIVERS

Approbation du protocole de restitution des locaux loués au titre du bail commercial du 5 octobre 2012 entre UFIFRANCE Immobilier et le SEDIF

Affaire n°4 – RESSOURCES HUMAINES

Poursuite du dispositif de vacances